

Un centre de la descendance en Région flamande

■ Il s'agit de permettre à ceux et celles qui sont à la recherche de leurs origines de pouvoir avancer.

Le 1^{er} janvier 2020, la Flandre verra naître sur son territoire un "centre sur la descendance". Ainsi en a décidé le Parlement flamand, qui a voté un décret en ce sens.

Il s'agira d'une institution qui doit permettre aux enfants qui ne connaissent pas leurs parents biologiques ou aux parents qui sont à la recherche de leurs descendants de poser des questions sur leur origine ou leur descendance, voire de tenter de renouer le lien.

Profils ADN

Il s'agira, pour eux, de donner un échantillon de leur ADN, qui sera comparé à ceux contenus dans une banque de données couplée au centre.

Si deux profils ADN correspondent, le Centre pourra aller jusqu'à organiser une rencontre entre les deux personnes concernées, assortie d'un soutien psychologique.

**Le don d'échantillon
d'ADN doit rester libre
et la recherche
d'un lien de parenté
ne peut aller au-delà
du premier degré.**

Il faut évidemment que les parties le souhaitent. Le don d'échantillon d'ADN doit rester libre et la recherche d'un lien de parenté ne peut aller au-delà du premier degré.

L'idée de créer pareil centre s'est développée au sein du Parlement flamand à la suite d'auditions de personnes victimes d'adoptions forcées datant des années 1950 à 1990.

C'est la députée CD&V Katrien Schryvers qui est à l'origine de la proposition de décret. Le Parlement flamand l'a soutenue et le ministre flamand du Bien-être et de la Famille, Jo Vandeurzen (CD&V), a débloqué les fonds.

Différents types de familles

Ce qui a également poussé M^{me} Schryvers à agir, c'est l'évolution de la société. Aujourd'hui, les familles revêtent diverses formes (classiques, recomposées, monoparentales, faites de couples homosexuels...) et le désir d'enfant peut être comblé de différentes manières (adoption, procréation assistée, don de sperme ou d'ovocytes). Avec pour conséquence qu'il est parfois difficile d'avoir accès à ses origines biologiques.

C'est pourquoi Katrien Schryvers a voulu créer un centre de données qui s'adresse à tous ceux dont la parenté juridique ne correspond pas à la parenté biologique et/ou sociale.

J.-C.M.